



Le 16 septembre 2021

Communiqué de presse UAE et UNION

L'Union des Auto-Entrepreneurs et des Travaillleurs Indépendants et UNION prennent acte des évolutions positives annoncées par le Président de la République Emmanuel Macron dans le cadre du Plan Indépendants

Pour rappel : aujourd'hui sur les 3 millions d'indépendants, plus de 2,3 millions sont auto-entrepreneurs. Actuellement 2700 français s'inscrivent à ce régime chaque jour. La hausse de la création d'entreprise est portée par cette nouvelle population d'indépendants, en 2020 ils ont représenté près de 70% des nouveaux entrepreneurs et sur les 5 premiers mois de 2021 ils sont déjà plus de 300 000 nouveaux inscrits.

S'agissant des mesures annoncées par le Président de la République qui visent à protéger le patrimoine des indépendants et sa transmission, François Hurel, président de l'UAE et Stéphane Chevet, président d'UNION, considèrent qu'elles vont dans le bon sens, tout en estimant qu'elles ne s'adressent qu'à une fraction des 3 millions d'indépendants.

Or l'UAE et UNION estiment que la protection sociale et notamment l'accès à la prévoyance des risques sociaux et professionnels pour l'ensemble des 3 millions d'indépendants constitue un prérequis indispensable pour continuer d'encourager la création d'entreprises, favoriser le développement de tous, et permettre à chacun de sécuriser son revenu.

Le Président de la République invite, dans son intervention, à engager une large négociation pour avancer dans cette direction. L'UAE et UNION saluent cette prise de position qui nécessitera parallèlement une représentation de tous les indépendants.

Un tel dispositif couvrant les risques sociaux concrétiserait enfin un socle de droits communs à tous les travailleurs, quel que soit leur statut, qu'ils soient indépendants, salariés ou agriculteurs. Ce socle amplifierait davantage un environnement favorable à l'émergence et la pérennité de toutes ces nouvelles initiatives et notamment celles portées par les plus jeunes de nos concitoyens qui déclarent à plus de 40% avoir l'intention d'entreprendre.

S'agissant des mesures sociales également annoncées par le Président de la République, l'UAE et UNION ont été entendues et se félicitent des orientations engagées notamment dans la refonte légitimement attendue du dispositif ATI (chômage des indépendants) et de la prise en compte des



effets de la crise sanitaire pour cette population (validation des trimestres retraites de 2020 et adaptation de la période de référence en matière d'Indemnités journalières).

Enfin dans un objectif constructif, l'UAE et UNION resteront bien entendu attentives aux débats parlementaires qui vont s'engager dans le cadre ce plan, mais également autour de l'aboutissement des missions Frouin, Mettling et Rey sur les 5% d'indépendants travailleurs des plateformes, afin que toutes ces dispositions ne concernent pas seulement cette fraction minoritaire de la population des indépendants, mais soient applicables à tous.

Ce « nouveau monde » de l'entrepreneuriat qui a permis de tripler la création d'entreprise en France depuis 2009, ne doit être ni fragmenté, ni opposé à un « ancien monde » d'entrepreneurs plus historique.

Contact Presse : Imedia Conseil - Isabelle MAURIAC - imauriac@imedia-conseil.fr - 06 27 70 71 60

A propos de l'UAE : Organisation reconnue par les Pouvoirs Publics, l'UAE a pour mission de promouvoir et de défendre le régime de l'auto-entrepreneur et d'accompagner les créateurs d'entreprise tout au long de leur démarche, de leur création à leur installation jusqu'à leur développement. L'UAE assure la diffusion des connaissances en mettant à la disposition de tous les auto-entrepreneurs une série d'informations et de services proposés par ses partenaires (CCI France, CSOEC, URSSAF, CIC, SAGE, Groupe La Poste, Fondation Le Roch-Les Mousquetaires, UNION) via son site web et également via son programme d'accompagnement et ses actions de proximité en région. Par ailleurs, l'UAE a créé dès 2009 un Observatoire de l'Auto-Entrepreneuriat afin d'analyser en permanence tant au plan quantitatif que qualitatif, le régime de l'auto-entrepreneur et les attentes exprimées par les créateurs

A propos d'UNION : c'est la 1^{ère} plateforme de revendication sociale pour les travailleurs indépendants qui voit le jour en France, après 3 ans d'expérimentation et d'écoute de cette communauté. UNION est en effet la 1^{ère} plateforme qui ne soit pas construite comme un réseau commercial mais dont la vocation première est la construction de nouveaux droits, la reconnaissance des particularités des indépendants. Union est une association indépendante (sous statut loi 1901 à but non lucratif) et une plateforme revendicative qui a pour but d'écouter, de rassembler et de défendre les travailleurs indépendants à multiples statuts, dont celui de micro-entrepreneur, slasheur¹, auto-entrepreneur... La CFDT est membre fondateur d'UNION et l'UAE l'un de ses membres adhérents.

¹ Slasheur : travailleur ayant plusieurs emplois et/ou statuts de travail